

MIF – Attawfiq Microfinance – Ligne de financement YiB (FEDD+ 1 & 3)

Identifiant du projet :
56283

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Date de décision sur l'approbation :
14 avril 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
23 février 2026

Description du projet

Octroi d'un prêt non garanti de premier rang d'un montant maximal de 20 millions d'euros, ou de son équivalent en dirhams marocains, en faveur d'Attawfiq Micro-Finance (la « société » ou « AMF ») dans le cadre du programme en faveur des jeunes entrepreneurs (Youth in Business – YiB), afin de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) marocaines détenues ou dirigées par de jeunes entrepreneurs âgés de moins de 35 ans.

Objectifs du projet

Le projet vise à élargir les opportunités économiques des jeunes entrepreneurs marocains mal desservis, en partant de l'idée que les MPME détenues ou dirigées par

des jeunes de moins de 35 ans représentent une opportunité de marché unique pour le secteur financier marocain et un moyen unique d'accroître l'inclusion financière. Il contribuera par ailleurs à la relance et à la reconstruction de la région touchée par le tremblement de terre survenu en septembre 2023, en tirant parti de la présence unique d'AMF dans cette zone.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 66

- Au titre de la qualité « **inclusive** » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le projet aidera AMF à adapter ses pratiques de prêt, sa stratégie, son modèle opérationnel et ses capacités de sensibilisation afin de mieux cibler les jeunes, permettant ainsi à l'institution de microfinance d'accroître ses activités de prêt en faveur de ce segment mal desservi. La coopération technique complémentaire fournie par le biais du programme de conseil aux petites entreprises de la BERD viendra renforcer le sens des affaires des sous-emprunteurs et leur fournira les compétences nécessaires pour les aider à développer leurs activités.
- Au titre de la qualité « **compétitive** » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le projet contribuera à élargir le portefeuille de prêts d'AMF en faveur des jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les nouveaux clients, la qualité des actifs et la sensibilisation au niveau régional.

Client

ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

Attawfiq Micro-Finance (également connue sous le nom de Fondation Attawfiq), créée en 2000 en tant que branche sociale du Groupe Banque Populaire (BCP), est la plus grande institution de microfinance (IMF) au Maroc, avec un total d'actifs de 496 millions d'euros à fin 2025. AMF opère à travers un réseau de 500 agences réparties dans 11 régions du Maroc et sert plus de 296 174 clients actifs, principalement des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, avec un accent particulier sur les femmes et les microentreprises en milieu rural. L'institution octroie des microcrédits individuels et solidaires destinés à soutenir des activités génératrices de revenus dans les secteurs du commerce, des services, de l'agriculture et de l'artisanat, tout en proposant également des services non financiers.

Financement de la BERD

20 000 000,00 euros

Coût total du projet

20 000 000,00 euros

Additionnalité

Structure de financement : La BERD propose un financement que des entités commerciales n'accordent pas à des conditions raisonnables sur le marché, par exemple un délai de grâce plus long. Ce type de financement est nécessaire pour structurer le projet.

Connaissances, innovation et renforcement des capacités : La BERD apporte une expertise, une innovation, des connaissances et/ou des capacités qui sont essentielles à la réalisation en temps voulu des objectifs du projet, notamment un appui au renforcement des capacités du client.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Attawfiq Micro-Finance est un nouveau client de la BERD. Les sous-projets éligibles soutiendront des activités de microfinance, lesquelles sont susceptibles de présenter un faible niveau de risques environnementaux et sociaux (E&S). Les principaux risques environnementaux et sociaux concernent les impacts potentiels liés aux sous-prêts financés. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été réalisées sur la base de l'examen du questionnaire E&S complété par le client, d'informations publiquement disponibles, ainsi que d'échanges complémentaires avec le client. Attawfiq Microfinance dispose d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) qui est jugé adapté au profil de risque des sous-projets éligibles.

Attawfiq Microfinance a précédemment été alignée sur des cadres internationaux pertinents tels que les principes de protection des clients (CERISE+SPTF), ce qui reflète son engagement institutionnel plus large en faveur de la durabilité environnementale et sociale.

Attawfiq Microfinance est tenue de maintenir son SGES pour évaluer, gérer et suivre efficacement les risques et les impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'une politique de ressources humaines, un mécanisme interne de règlement des griefs et des procédures de santé et de sécurité au travail, conformément aux EES 2, 4 et 9 énoncées dans la Politique environnementale et sociale (PES) 2024 de la BERD. Il s'agit notamment de respecter la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et de suivre les orientations formulées par la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-emprunteurs financés par le client doivent respecter la législation nationale applicable en matière environnementale et sociale ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de droit du travail. Attawfiq Microfinance soumettra à la BERD des rapports environnementaux et

sociaux annuels décrivant la mise en œuvre du SGES, le respect des exigences de la BERD, les résultats de l'examen des sous-projets et tout incident important relevé en matière environnementale et sociale.

Attawfiq Microfinance est également tenue de publier des informations sur son SGES conformément à la PES 2024.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt sera assorti i) d'un programme de coopération technique (« CT ») visant à renforcer la capacité interne d'AMF à soutenir les jeunes entrepreneurs (financé par le Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD) et ii) d'un programme de CT visant à soutenir le sens des affaires des sous-emprunteurs par le biais de divers services non financiers mis en œuvre par le programme de conseil aux petites entreprises de la BERD (financé par le Fonds d'impact sur les petites entreprises et le FSA). En outre, AMF bénéficiera iii) d'une rémunération incitative liée aux résultats, destinée à couvrir partiellement les coûts supplémentaires liés à l'accompagnement des jeunes clients encourus par l'institution de microfinance (financée par le SSF) ; et iv) d'une garantie de première perte fournie par l'Union européenne (« UE ») par l'intermédiaire de la garantie du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), au bénéfice d'AMF, couvrant une partie de son portefeuille.

Contact au sein de l'entreprise

Nezha Skouta

nskouta@fbpmc.ma

<https://attawfiqweb.servermdz.com/web/>

79 Bd Hassan II, Casablanca 20100, Maroc

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

27 février 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est

convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.